

Malakoff, le 12 septembre 2000

Canevas d'intervention pour le CTP du 12 septembre

La discussion pourrait être longue sur les divers sujets abordés dans les trois documents syndicaux datés des 14 juin, 20 juillet et 4 septembre dernier. Le CTP n'est pas le lieu le plus approprié pour discuter des aspects techniques des articles. Comme vous le savez probablement, la porte de mon bureau est ouverte, et je suis toujours prêt à examiner les travaux des uns et des autres et à écouter remarques et critiques. Je regrette vivement que vous n'ayez pas souhaité débattre de ces sujets sur un plan scientifique avant la rédaction de ces documents, ce qui aurait probablement permis d'apporter des réponses à au moins une partie des questions que vous vous posez.

Je souhaite ici réagir essentiellement à deux affirmations : ces études seraient "partisanes" (4 septembre) ; elles accumuleraient "les entorses à la rigueur scientifique" (14 juin).

Premier point, le parti pris supposé des auteurs. Il est utile de remonter à la genèse de ce travail. Quand je suis arrivé à la DESE, il y a quatre ans, je me suis interrogé sur la situation de l'économie française, pour arriver à la conclusion, guère originale, que l'essentiel était l'emploi. Comment comprendre la différence de situation entre les économies européennes et anglo saxonnes ? Quelle réduction du chômage peut-on attendre d'une relance conjoncturelle, avant de buter sur l'inflation, bête noire des banquiers centraux ? Dans les années 70, j'avais longuement travaillé sur données macroéconomiques pour analyser le développement du chômage après les chocs pétroliers, en définissant et en mesurant les chomages keynésien, classique et frictionnel. Il m'est apparu rapidement que cette approche est inopérante dans les circonstances actuelles, et qu'il faut utiliser les données microéconomiques. C'est ainsi qu'il y a trois ans j'ai conçu la démarche dont vous contestez les résultats, en bénéficiant des encouragements d'Edmond Malinvaud et que j'ai appelé Bernard Salanié à prendre part à ces travaux. Notre seule, notre unique motivation au long de ces trois années a été d'aboutir à une meilleure compréhension du fonctionnement de l'économie française. Je suis profondément indigné de lire que nous puissions avoir été inspirés par des motifs partisans. Cela ressort du procès d'intention voire de la diffamation.

J'en viens maintenant à la qualité scientifique de nos articles. Je suis là quelque peu mal à l'aise, puisqu'il est difficile d'être à la fois juge et partie. Je ferai de mon mieux pour être objectif, et en tout cas pour compléter les informations en votre possession qui sont manifestement incomplètes. Il convient de distinguer les deux articles d'E&S. Le premier, sur les incitations financières à l'emploi, fait appel à des techniques bien rodées, notamment à l'occasion des études sur la redistribution publiées dans les numéros de Synthèse. Il n'y a pas là d'innovations méthodologiques. Nous avons peut-être plus soigneusement que d'autres explicité les hypothèses nécessaires pour pallier l'absence de certaines données. Les résultats de cet article, l'ampleur des trappes à pauvreté qu'il met en évidence, me semblent donc robustes sur le plan méthodologique. Le second article fait lui appel à des méthodes innovantes. En quoi notre méthode est-elle nouvelle ? En ce qu'elle modélise explicitement l'ensemble du système socio fiscal, et non simplement des morceaux de celui-ci. Robert Moffitt, un spécialiste américain de la redistribution s'est fait l'avocat de cette approche en 92, mais à notre connaissance, nous sommes les premiers à l'avoir mise en œuvre, en y incorporant l'interaction du SMIC et des

minima sociaux. Au cours des trois dernières années, plusieurs versions de ces travaux, certaines en anglais, d'autres en français, ont été écrites et discutées. Vous faites référence dans le document en date du 20/07 à une version préliminaire, soumise au Journal of Political Economy, non retenue peut-être parce qu'il s'agissait d'une étude trop franco-française ou parce que Bernard Salanié venait d'avoir successivement trois articles acceptés dans cette revue. Mais le caractère innovant de la méthode n'est pas en cause. De fait, je ne crois pas qu'il y ait d'autres articles d'E&S qui aient autant bénéficié des remarques et critiques de la communauté scientifique. A Paris, il a donné lieu à communication au séminaire du DEEE, de la DSDS, au séminaire d'Econométrie de M. Malinvaud, au séminaire Fourgeaud de la Direction de la Prévision, aux journées de l'Association Française de Sciences Economiques. (Nos présentations à l'INSEE ne semblent pas avoir choqué nos collègues. Cela aurait été pourtant une bonne occasion d'entendre les critiques des experts syndicaux). En Europe, il a été présenté à l'Université de Toulouse, à une conférence sur le salaire minimum à l'Université Libre de Bruxelles, à une conférence du CEPR à l'Université Carlos III à Madrid, à l'Université de Rotterdam, à l'Université de Mannheim et au Congrès Européen de la Société d'Econométrie à Saint Jacques de Compostelle. Aux Etats Unis, nous avons bénéficié des remarques des professeurs de l'Université de Stanford, de Princeton et la méthodologie a fait l'objet des Conférences Annuelles du Journal of Applied Econometrics à l'Université de Yale, lors d'une conférence réunissant les meilleurs spécialistes de l'économétrie des modèles structurels. Les réactions que Bernard Salanié et moi-même avons recueillies nous confortent dans l'idée que notre approche est pertinente, et pour l'heure sans rivale, pour apprécier la nature du non-emploi dans l'économie française. Contrairement à vous, je pense donc que l'INSEE bénéficiera d'une crédibilité scientifique accrue du fait de la publication de ces études.

Pour conclure, je voudrais ajouter des remarques à titre personnel et me permettre si vous m'y autorisez une critique. J'ai souvent noté combien les syndicats de l'INSEE sont soucieux de la défense des agents et de leurs travaux. Quand la direction juge insuffisante les prestations de tel ou tel, fait heureusement rare, la personne concernée a accès à son dossier et peut se défendre avec l'aide des représentants du personnel. Or, ici la qualité de mon travail a été dénigrée urbi et orbi, sans que j'ai seulement eu l'opportunité de me faire entendre. Aurai-je mal agi, comme le pense un syndicaliste avec qui j'ai été en contact ? Je ne le crois pas. Comme indiqué ci-dessus, j'ai pris toutes les garanties scientifiques. Je me suis alors conformé à la règle de déontologie qui, me semble-t-il, fonde l'indépendance de l'INSEE, et que j'applique systématiquement à la DESE : assurer la méthodologie, et, publier les résultats, qu'ils déplaisent ou non aux auteurs de l'étude, à la direction, au patronat, aux syndicats... Ce sont les données qui décident. Ne pas publier dans ces conditions serait de la malhonnêteté intellectuelle et ouvrirait la voie à toutes sortes de pressions. Je tiens cette règle déontologique pour essentielle : je la crois partagée par le plus grand nombre de nos collègues, car elle fonde l'indépendance d'esprit des chargés d'études de l'Institut, indépendance à laquelle toutes les organisations syndicales se sont toujours déclarées attachées. Telles sont les observations qu'à titre personnel je tenais à faire à ce stade du débat. Merci de votre attention.

Guy Laroque